

Notre Service aux ENTREPRISES

En tant qu'**EMPLOYEUR**, vous préférez avoir affaire à un interlocuteur unique pour les questions en rapport avec votre personnel: recrutement, aides financières, qualification etc.

Nous vous proposons de vous aider dans toutes les démarches nécessaires. Et il n'y a qu'un seul point de contact: notre Service aux Entreprises.

Fixez un rendez-vous, nous vous conseillerons gratuitement et de manière professionnelle.

Contact:
service-entreprises@adg.be
Tél. 0479 65 33 42



Pour faciliter la lecture, le genre masculin est utilisé sans discrimination dans ce texte.

 **Arbeitsamt
der DG**



SERVICE AUX ENTREPRISES

CONTACT
service-entreprises@adg.be
Tél. 0479 65 33 42

EUPEN
Hütte 79
4700 Eupen
Tél. 087 638 900

ST.VITH
Vennbahnstraße 4/2
4780 St.Vith
Tél. 080 280 060




**Arbeitsamt
der DG**



Notre Service aux Entreprises

- Recherche de personnel
- Aides financières
- Qualification

service-entreprises@adg.be
www.adg.be

Vous souhaitez engager du PERSONNEL ?



Recruter du personnel est synonyme de charges de travail et de coûts supplémentaires. Notre Service aux Entreprises vous apporte son soutien.

PROFILS ET PREMIÈRE SÉLECTION

Ensemble, nous établissons le profil des candidats par rapport aux postes vacants, puis nous procédons à une première sélection.

Si vous le souhaitez, nous étendons la recherche de candidats à toute la Belgique et aux pays voisins. Nous coopérons étroitement avec les services publics de l'emploi et de la formation des autres régions et communautés.

OFFRES D'EMPLOI

A votre demande, nous diffusons vos offres d'emploi sur Internet, à la télévision et dans nos sièges.

INTERNET

Notre portail des offres vous permet d'encoder, de publier et de gérer à votre guise vos offres d'emploi.

www.adg.be/jobportal-fr

FORMATION EN ENTREPRISE

Si votre recherche reste sans résultats, nous vous offrons des solutions sur mesure. Formez un demandeur d'emploi motivé sur le lieu de travail. Soit sous forme d'une formation professionnelle individuelle (FPI), soit sous forme d'un stage d'insertion.

Avez-vous droit à des AIDES FINANCIERES ?

Peu importe la taille de votre entreprise ou que vous ayez un statut d'indépendant, vous pouvez, sous certaines conditions, bénéficier d'incitants financiers.

AIDES À L'EMPLOI

Des incitants à l'embauche sont accordés sous forme de primes et de réductions des charges patronales. Nous vous informons et vous conseillons.

AIDES À LA FORMATION

Nous vous aidons à promouvoir la qualification de votre personnel. A certaines conditions, l'Arbeitsamt intervient dans les frais de formation et assure l'accompagnement administratif. Par ailleurs, les fonds sectoriels apportent eux aussi un soutien à la qualification de leur personnel. Nous vous mettons en contact avec l'interlocuteur compétent.



Souhaitez-vous QUALIFIER votre personnel ?

Quelque soit le secteur d'activité, des exigences accrues sont requises, notamment en termes de flexibilité, de polyvalence et de remise à niveau des connaissances.

Nous proposons des formations continues de courte durée, ciblées sur les nécessités professionnelles et les besoins des entreprises dans les domaines suivants :

- MS Office
- Langues
- Comptabilité
- Lois sociales
- Bâtiment
- Techniques de nettoyage

Les formations peuvent être organisées dans les centres de l'Arbeitsamt ou dans l'entreprise-même.



Certaines formations sont réalisées en coopération avec les secteurs professionnels et peuvent bénéficier d'une intervention supplémentaire.

